

Nombre de conseillers en exercice : 15

D-2022-04

Présents : 13

Votants : 14

Pouvoir : 1

Date de convocation : 03 mai 2022

L'an deux mil vingt et deux le neuf mai à dix-huit heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Françoise DELAGE, Maire.

**PRÉSENTS** : Mmes CHARRIÈRE, DELAGE, GAUTIER-MARANDAT, GODIER, JEAN, RODRIGUEZ, VIGIER, MM. DOUILLARD, GUEDON, LEBRAUD, MORELET, REDON, SUIRE.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme AGAPIT, M. CHARBEIX.

**POUVOIR** : M. CHARBEIX à Mme DELAGE.

Jean-Noël est élu secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 04 avril 2022.

### 1°) Décision modificative n°1

Suite à la demande du trésorier, madame le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de procéder à une régularisation comptable pour intégrer les frais d'étude et d'insertion au chapitre 041 (opération d'ordre) pour 11 030 € puisqu'ils ont été suivis de travaux. Les études portaient sur la création des logements d'urgence, parution appel d'offres pour les travaux de voirie 2019 et la maison de santé.

**Accord à l'unanimité.**

### 2°) Acquisition de la parcelle cadastrée F 480 sise « Le Maine Bouyer »

Suite aux informations données lors des réunions du conseil municipal du 8 novembre (proposition de M. Gilles LABLANCHE) et du 13 décembre 2021 (validation de l'emplacement par les pompiers), madame le Maire propose d'acquérir cette parcelle de 7 320m<sup>2</sup> pour la somme de 3 500 €. Une bâche incendie sera implantée après l'achat. L'agriculteur qui exploite déjà cette parcelle continuera de cultiver la partie restante.

**Accord à l'unanimité.**

### 3°) Création et suppression de poste suite à un avancement de grade (adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe)

Compte tenu du tableau annuel d'avancement de grade 2022, il convient de créer un poste de responsable polyvalente sur le grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à raison de 35 heures/semaine et de supprimer le poste correspondant sur le grade d'adjoint administratif territorial principal 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> décembre 2022.

**Accord à l'unanimité.**

### 4°) Création et suppression de poste suite à un avancement de grade (adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe)

Compte tenu du tableau annuel d'avancement de grade 2022, il convient de créer un poste d'agent d'entretien des espaces verts et de la voirie sur le grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à raison de 35 heures/semaine et de supprimer le poste correspondant sur le grade d'adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> décembre 2022.

**Accord à l'unanimité.**

### 5°) Création et suppression de poste suite à un avancement de grade (adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe)

Compte tenu du tableau annuel d'avancement de grade 2022, il convient de créer un poste d'agent d'entretien des espaces verts et de la voirie sur le grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à raison de 35 heures/semaine et de supprimer le poste correspondant sur le grade d'adjoint technique territorial au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**Accord à l'unanimité.**

## 6°) Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité

Madame le Maire propose au conseil municipal de recruter un agent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service administratif (cimetière, Signalisation d'Information Locale, organisation des manifestations : soirs bleus et marché de producteurs).

Le recrutement aura lieu sur un emploi non permanent d'agent contractuel pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**Accord à l'unanimité.**

## 7°) Instauration du télétravail

Suite aux différentes périodes de télétravail au service administratif qui ont eu lieu à cause de la COVID 19, il convient d'autoriser le télétravail et d'établir un règlement.

**Accord à 13 voix pour et 1 abstention.**

## 8°) Médiation préalable obligatoire – CDG16

Madame le Maire explique que la médiation est un dispositif qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise à rapprocher les parties (agent(s) contre collectivité) dans le cadre d'une procédure amiable plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Le centre de gestion de la Charente propose une convention pour répondre à ses obligations (loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021) avec un tarif de 300 € par dossier soumis au médiateur et un coût horaire d'intervention de 50 €.

Aucune facturation n'aura lieu en l'absence de recours.

**Accord à l'unanimité.**

## 9°) Inscription de chemins au PDIPR

Il convient d'annuler la délibération prise le 8 novembre 2021 inscrivant le chemin rural du parcours sportif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et d'en prendre une nouvelle pour inscrire plusieurs chemins. La commune s'engage pour les chemins à inscrire à :

- conserver leur caractère public et ouvert,
- empêcher l'interruption du cheminement, notamment par des clôtures ;
- ne pas aliéner totalité ou partie des chemins ruraux définis ci-dessus ;
- maintenir ou rétablir la continuité des itinéraires lors des opérations d'aménagement foncier sans allonger le parcours de manière excessive ou en diminuer sensiblement la qualité ;
- autoriser le balisage et la mise en place de panneaux nécessaires à la pratique de la randonnée non motorisée, conformément à la charte départementale de balisage et de signalisation des itinéraires de promenade et de randonnée ;
- inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration ;
- informer le conseil départemental de toutes modifications concernant les itinéraires inscrits ;
- entretenir ou faire entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public.

**Accord à l'unanimité.**

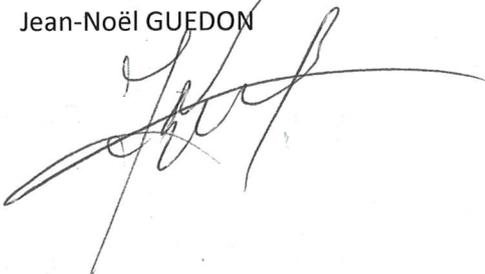
## QUESTIONS DIVERSES :

- ✚ **Nuisances sonores et stationnement** : des courriers vont être adressés aux administrés qui ne respectent pas la loi (rue du Claud du Bourg – Cloulas).
- ✚ **Maison de santé** : la 1<sup>ère</sup> tranche devrait être finie fin juin-début juillet. Réception des travaux prévue fin 2022-début 2023. Le marché avec le constructeur de l'escalier pourrait être dénoncé faute de réponse de l'entreprise (absent aux réunions de chantier, ne répond pas aux courriers, etc). Une mise en demeure vient d'être effectuée. Tant que l'escalier n'est pas posé, les professionnels de santé ne peuvent pas être déplacés.
- ✚ **Service civique** : l'annonce pour le recrutement d'un volontaire a été publiée sur le site service civique la semaine dernière. Elle a également été publiée sur Panneapocket et sur le site internet.

- ✚ **Soirs bleus** : un des membres du duo du cabaret de l'impossible est décédé. Il faut donc trouver un autre groupe. Un contact a été établi avec Mme Elsa FREDON pour de la musique Hip-Hop. Commission mardi 17 mai 2022 à 18h00 pour parler de l'organisation des manifestations.
- ✚ **Ecole** : commission lundi 30 mai 2022 à 18h00 pour étudier les tarifs périscolaires.
- ✚ **SDEG16** : suite à la demande des parents pour la sécurité des enfants et après consultation du syndicat, qui prennent le bus, l'éclairage ne peut pas être installé sous les lignes électriques moyenne et haute tension.
- ✚ **Elections législatives** : 12 et 19 juin 2022. Bureau de vote à la salle polyvalente de 8h00 à 18h00.
- ✚ **Voirie** : 3 devis ont été reçus. Commission lundi 16 mai à 17h00 pour choisir l'entreprise qui va réaliser les travaux.
- ✚ **Cimetière** : le 1<sup>er</sup> procès-verbal de reprise des concessions a été fait. Commission le mardi 31 mai à 18h00.
- ✚ **Communication** : commission lundi 20 juin à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Noël GUEDON



Le Maire,  
Françoise DELAGE

